

# Répondre à un marché : marche à suivre

Pour chaque achat de la commune supérieur à **25 000 euros H.T**, un **avis d'appel public à concurrence est publié**. Chaque prestataire de fournitures, de services et de travaux peut ainsi se positionner.

Afin de développer des échanges informatisés avec les candidats aux marchés publics, la ville utilise la plateforme de dématérialisation [www.ladepeche-marchespublics.fr](http://www.ladepeche-marchespublics.fr)

Le service dématérialisé est un espace sécurisé, permettant :

- \* la recherche et la sélection des avis d'appels publics à la concurrence
- \* le retrait des Dossiers de Consultation aux Entreprises (DCE)
- \* la réponse en ligne aux consultations en toute confidentialité

Il offre également :

- \* un **service gratuit d'alertes automatiques** lors de la mise en ligne de nouveaux avis
- \* la possibilité de poser vos questions sur un DCE
- \* un coffre-fort électronique pour déclarer vos attestations fiscales et sociales, qui seront automatiquement télé-transmises aux acheteurs

## *Pourquoi s'inscrire ?*

*L'inscription pour télécharger un DCE est gratuite. Elle n'est pas obligatoire mais vivement conseillée pour vous permettre d'être avertis (par mail) des éventuels compléments ou modifications apportés aux documents que vous allez télécharger.*

**Inscrivez-vous en suivant ce lien !**